Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 008-210803904-20250507-DELIB29_2025-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de SORMONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/05/2025

Référence
29_2025

Objet de la délibération
Feu d'artifice du 13 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
18/04/2025

Vote
UNANIMITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/05/2025

Et

Publication ou notification du : 13/05/2025

L'an 2025 et le 7 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François, PIART Stève à M. CANARD Stéphane

Absents séance: MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Feu d'artifice du 13 juillet 2025**

Monsieur le Maire présente le devis d'Euro Bengale concernant le feu d'artifices du 13 juillet 2025 pour un montant de 2 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2025
Le Maire
François DENEUX

MAIRIE DE SORMONNE (Ardennes)